

RESEAU AFRICAIN DES ORGANISMES DE BASSIN

DECLARATION DE DAKAR

Les 10 et 11 juillet 2002 s'est tenue à Dakar (Sénégal) l'Assemblée Générale constitutive du Réseau Africain des Organismes de Bassin (RAOB).

Cette Assemblée s'est tenue à l'initiative du groupe des organismes de bassin de l'Afrique de l'Ouest, avec l'appui du Partenariat Régional pour l'eau en Afrique de l'Ouest (GWP/WAWP) et du Réseau International des Organismes de Bassins (RIOB).

Elle a réuni les délégués des Administrations chargées de la gestion de l'eau et les Organismes de Bassin de la sous région. Ont également participé à cette réunion les représentants du RIOB , de l'OMM et du WWF .

Les délégués ont approuvé les statuts du Réseau Africain des Organismes de Bassin, en conformité avec le cadre du Réseau International des Organismes de Bassin (RIOB) et prenant la forme juridique d'une association dans le droit du pays du siège du Réseau.

Conformément aux nouveaux statuts, les délégués ont élus l'Autorité du Bassin du Niger comme Président du Réseau pour un mandat de 2 ans et ont désigné les autres membres du Bureau. L'Assemblée Générale a retenu l'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal (OMVS) pour assurer le Secrétariat Technique Permanent pour une période de 4 ans renouvelables.

Les délégués réunis à Dakar lancent un appel à tous les Ministères chargés de l'eau et à tous les organismes de bassin existants, ou en cours de création en Afrique, à adhérer à ce nouveau Réseau continental dans un esprit d'ouverture et de coopération renforcée à l'échelle de la région.

Ils ont souhaité l'élaboration coordonnée d'un programme pluriannuel pour soutenir la création et le renforcement des organismes de bassin en Afrique, fondé sur les principes de gestion intégrée des ressources en eau et en particulier sur les principes fondamentaux suivants :

1. Organisation appropriée à l'échelle des bassins versants des fleuves et aquifères du continent, qu'ils soient nationaux ou transfrontaliers ;
2. Participation de toutes les catégories d'usagers de l'eau à la définition et à la mise en œuvre de la politique de l'eau ;
3. Définition de la vision à moyen et long terme d'objectifs non seulement quantitatifs, mais aussi qualitatifs à atteindre, dans le cadre de schémas directeurs intégrant les ressources en eau, les milieux aquatiques et l'aménagement du territoire et des sols de chaque bassin ;
4. Mise en place de systèmes intégrés de suivi de la ressource, des usages, des pollutions et des milieux permettant d'identifier les priorités d'intervention et d'évaluer l'efficacité des actions entreprises sur la durée ;
5. Contribution des usagers de l'eau du bassin au financement des investissements, de l'administration et de l'exploitation, en fonction d'une part de leur capacité contributive et d'autre part de l'importance de leurs prélèvements et de leurs rejets polluants.

Les délégués ont rappelé avec force que l'eau douce est un bien public à l'échelle de chaque bassin et que sa bonne gouvernance est indispensable à la lutte contre la pauvreté, à l'amélioration de la santé et de l'hygiène et au développement socio-économique durable de l'humanité.

Ils ont insisté sur l'importance de la mise en commun de leurs informations et de la documentation africaine sur l'eau au sein d'un système Africain de documentation et d'information sur l'eau (SADIEAU) .

Les délégués ont souhaité que les initiatives des institutions de coopération bi et multilatérales, ainsi que celles des organisations non gouvernementales soient coordonnées avec les propres projets des organismes membres du Réseau dans le cadre du programme pluriannuel du Réseau Africain. Cette coordination à l'échelle continentale aura notamment pour objectif de soutenir la création et le renforcement des organismes de bassin en Afrique qui s'inscrit lui même dans le cadre du Programme Associé promu conjointement par le RIOB et le GWP.

Ils ont appelé les bailleurs de fonds bi et multilatéraux à soutenir en priorité sur leurs financements les projets élaborés et labellisés dans le cadre de ce programme Associé.

Ils ont mandaté le Président du Réseau et le Secrétaire Technique Permanent pour présenter la présente " Déclaration de Dakar devant la Conférence Mondiale du Développement Durable de Johannesburg et lors du III^{ème} Forum Mondial de l'Eau de Kyoto.

Délibéré à Dakar le 11 juillet 2002.